



COMMUNAUTE DE COMMUNES "PAYS DES VANS EN CEVENNES"

Envoyé en préfecture le 17/10/2024
Reçu en préfecture le 17/10/2024
Publié le Département : ARDECHE
ID : 007-200039832-20241014-D_2024_8_13-DE

Canton : LES VANS

Préfecture de PRIVAS

délibération :
D_2024_8_13

L' an deux mille vingt quatre, le lundi 14 octobre à 18 h 30, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle Polyvalente - LES ASSIONS, sous la présidence de Monsieur FOURNIER Joël, Le Président.

Nombre de délégués en exercice
: 31

Date de convocation du : 08 Octobre 2024

Présents : 25

Titulaires : Monsieur ARAKELIAN Jean-Jacques, Madame CHALVET Catherine, Madame DESCHANELS Georgette, Monsieur LAGANIER Jean-Marie, Monsieur BORIE Jean-François, Monsieur ROGIER Jean-Paul, Madame BASTIDE Bérengère, Monsieur FOURNIER Joël, Monsieur BRUYERE-ISNARD Thierry, Monsieur ROCHE Bruno, Monsieur NOEL Daniel, Monsieur MANIFACIER Jean-Paul, Monsieur MICHEL Jean-Marc, Madame DOLADILLE Monique, Monsieur BALMELLE Robert, Monsieur ROUVEYROL Bernard, Madame LASSALAZ Françoise, Monsieur LEGRAS Emmanuel, Monsieur THIBON Pierre, Madame RAYNARD Christiane, Monsieur GADILHE Sébastien, Madame RIEU-FROMENTIN Françoise, Monsieur BONNET Franck, Monsieur MANIFACIER Christian, Monsieur ROBERT Lionnel

Votants : 30

**Objet : Pacte de solidarité _
financement _ répartition**

Pouvoirs :

Madame ESCHALIER Cathy a donné pouvoir à Monsieur GADILHE Sébastien
Monsieur THIBON HUBERT a donné pouvoir à Monsieur MICHEL Jean-Marc
Monsieur ALLAVENA Serge a donné pouvoir à Monsieur LAGANIER Jean-Marie
Monsieur PELLET Fabien a donné pouvoir à Madame DOLADILLE Monique
Madame FEUILLADE Delphine a donné pouvoir à Monsieur LEGRAS Emmanuel

Absent(s) :

Excusé(s) : Madame ESCHALIER Cathy, Monsieur GARRIDO Jean-Manuel, Monsieur THIBON HUBERT, Monsieur ALLAVENA Serge, Monsieur PELLET Fabien, Madame FEUILLADE Delphine

Secrétaire de Séance : Madame Christiane RAYNARD

M. Joël FOURNIER, Président, expose à l'assemblée :

Dans le cadre du Pacte des solidarités signé le 18 septembre 2024, L'Etat verse en avance les fonds aux structures « chef de file » de chaque action. A leur charge ensuite de reverser ces sommes aux partenaires signataires.

La Communauté de communes étant structure chef de file sur différentes fiche-actions, il convient que le Conseil communautaire acte la répartition suivante pour l'année 2024 :

- FA 1.1. Renforcement de l'offre itinérante de soutien aux parentalités : 25 000€ en faveur du centre socio-culturel Revivre
- FA 1.2. Lieu ressource pour les familles : mieux soutenir et accompagner les enfants et familles précaires : 2 000€ en faveur de l'association Ilot Z'enfants
- FA 1.3. Mieux accompagner parents-enfants et jeunes adultes en termes de prévention et de santé mentale :
 - o Création d'une permanence régulière d'un psychologue de la Mission Locale dédiée aux jeunes sur le territoire de la Communauté de communes du Pays des Vans en Cévennes : 5 000€ en faveur de la Mission Locale d'Ardèche Méridionale,
 - o Création d'un point écoute famille sur le territoire : 2 000 € en faveur de l'Ecole des Parents et des Educateurs ;
- FA 2.2. Mise en location sociale de VAE pour les publics précaires _ actions de communication : 500€ en faveur de la Communauté de communes du Pays Beaume-Drobie et 500€ en faveur de la Communauté de communes des Gorges de l'Ardèche.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **APPROUVE** la répartition des financements décrite ci-dessus,
- **AUTORISE** le Président à prendre toutes mesures utiles à l'application de cette décision et à signer tout document relatif à cette décision.

Pour : 30 Contre : 0 Abstention : 0

Envoyé en préfecture le 17/10/2024

Reçu en préfecture le 17/10/2024

Publié le

ID : 007-200039832-20241014-D_2024_8_13-DE

Le Président, Joël FOURNIER



Emis le 14/10/2024, transmis en sous-préfecture et rendu exécutoire le